

plus estimables ; que ce traité, *ex professo* est à même de soutenir le contrôle irréfragable de l'expérience officinale ; que chaque formule peut être suivie pas à pas par l'opérateur, sans fausser sa direction et ses résultats.

Je n'hésite pas à regarder cette publication sur les sirops, comme un service rendu à notre art, dans un moment surtout où cette branche importante et productive est l'objet de tentatives rivales que les lois ne répriment qu'avec peine. C'est en redoublant d'efforts et de soins, que le pharmacien peut arriver à retenir dans son officine le débit de tous les sirops dont quelques-uns ont passé aux mains des confiseurs et des épiciers.

Que M. Mouchon persiste dans de telles études ! les *saccharo-*les mous et solides réclament la même réforme que les *saccharolés* liquides. Artiste et passionné dans ses recherches, il donne à ses confrères le salutaire exemple de tourner, au profit exclusif de leur art, des connaissances et une activité que beaucoup dépensent aux sciences plus ou moins accessoires. Espérons que les pharmaciens de notre ville, aussi bien que ceux de toute la France, puiseront, dans le traité du pharmacologiste lyonnais, les notions qu'ils ne sauraient trouver ailleurs et que bientôt nous aurons à louer l'auteur soit d'une édition nouvelle, soit de la continuation de son travail sur les *saccharolés*.

L. V. PARISEL, pharmacien.